

*Audition publique sur la future politique des brevets en Europe  
Bruxelles - 12 juillet 2006*

*M.Ludovica Agrò – Directrice Office italien des brevets et des marques*

Je veux tout d'abord remercier la Commission pour avoir lancé cette consultation que nous a permis de constater avec satisfaction que le sujet, la politique future en matière de brevets, est de très grand intérêt, pas seulement pour les offices nationaux, les grandes entreprises ou les consultants en brevets, mais pour les PME donc pour des entrepreneurs et des entreprises qui pour beaucoup de temps ont été éloignés de la P.I.

Je veux remarquer aussi le donné relatif aux réponses italiennes, qui sont la moitié de celles allemandes, quantité qui permet à l'Italie de se placer à la deuxième place immédiatement après l'Allemagne et témoigne d'un nouveau et grand dynamisme qui s'est accru sans cesse dans ces dernières années sur ce sujet.

Je choisis ce sujet parmi les autres avec la conviction qu'il s'agit d'un sujet majeur sur lequel les discussions ne peuvent s'arrêter que quand l'objectif sera rejoint et l'Europe aura franchi cette étape. Aujourd'hui nous n'en sommes pas encore là et donc je m'efforcerai de donner ma contribution avec l'indication des éléments de priorité qui relèvent du débat international et dont le débat interne à l'Union Européenne doit, à mon avis, absolument tenir compte.

**A propos du contexte économique international.** Quels sont les défis auxquels nous devons répondre : sont ils les mêmes d'il y a dix ans quand nous avons commencé à discuter du sujet d'un brevet unique valable sur l'ensemble du territoire des Etats membres? L'économie globalisée est désormais une réalité et a montré à la fois son côté problématique et son côté favorable: ce dernier consistant en une croissance diffuse, à différents taux évidemment, commune soit à la Chine et à l'Inde qu'à nous-mêmes, aux Etats-Unis et au Japon. L'économie globalisée est par définition une économie de la connaissance et de l'immatériel. La conquête des marchés dans un contexte tel que le contexte actuel dépend de plus en plus de l'avantage économique déterminé des composants immatériels du produit. Cette considération nous conduit à juger pleinement valable l'objectif lancé à Lisbonne en l'an 2000 de transformer l'Europe dans l'économie de la connaissance la plus avancée et compétitive entre 2010: néanmoins cet objectif s'est avéré très ambitieux.

Un des instruments individué pour le rejoindre est le brevet communautaire. L'impasse actuelle donne l'impression d'un échec et l'image d'une Europe vieille et incapable de procéder sur la voie de l'innovation. Quand au sein de l'Union Européenne on discute des brevets on devrait toujours prendre conscience de notre primatie par rapports aux acteurs plus avancés dans ce domaine. Les Etats –Unis et le Japon ont donné à la politique en P.I. une priorité très évidente: la Chine elle-même commence à le faire. Néanmoins la qualité des brevets européens délivrés par l'OEB demeure sans égal. Cette qualité qui nous a mis dans une condition de leader, est la même qui nous a permis d'imposer les standards mondiaux pour le PCT et d'avoir une écoute exceptionnelle près des Pays qui développent maintenant leur système de P.I. Ce qui manque est le profil politique unitaire de l'Union Européenne.

Pour progresser nous sommes obligés à nous mettre d'accord: les coûts de la transaction sont très élevés mais indispensables. Ce processus difficile et parfois lourd nous a permis de croître soit en terme d'intégration que d'élargissement donc cela confirme que nous sommes sur la bonne voie et il ne faut pas craindre les difficultés inévitables.

**A propos du contexte du marché intérieur.** Plusieurs ont souligné la qualité comme le facteur principal qui doit caractériser le système et devra continuer à le faire dans le future.

L'UE a actuellement à sa disposition le système du brevet européen et des brevets nationaux des divers Etats Membres. Afin de le rendre efficace et factuel, le système du BC devra apporter une valeur ajoutée. Par conséquent il ne suffit pas de créer un brevet seulement unitaire mais également compétitif *et* économique, qui ne veut pas dire tout simplement moins coûteux mais amélioré dans son rapport coût- efficacité.

Pour arriver à ce résultat il faudrait adopter un système qui base son point d'équilibre entre le droit du titulaire et celui des tiers pas seulement en tant que concurrents. Eviter que le marché soit bloqué par des monopoles de très bas niveau tenant en considération donc aussi l'intérêt des tiers non compétiteurs.

La structure productive en Italie comme en Europe est caractérisée par une présence massive des PME qui ont très peu recours aux instruments de la P.I., surtout à cause des coûts d'acquisition des connaissances nécessaires à leur utilisation. Donc il sera de la plus haute importance de les faire croître et de les qualifier dans ce domaine. Il faudra promouvoir l'accès pour les PME aux résultats de la recherche universitaire afin de réaliser une plus grande participation du secteur privé aux ressources consacrées à ce but pour permettre un niveau plus élevé de concurrence et dynamisme du marché.

**Sur le fond par ordre croissant d'importance.** Quel rôle aux **Office nationaux** ? Du fait même que le système doit permettre aux PME de participer pleinement relève les défis majeurs à saisir pour le ONB. Mettre à la disposition des utilisateurs tous les services de diffusion de la culture en brevets, les banques de données et le dépôt en ligne. Encore plus : personnel capable de former des figures qui à l'intérieur des entreprises puissent reconnaître l'innovation, la faire émerger et savoir comment la protéger. Suggérer et faciliter une gestion intégrée du portefeuille des droits en P.I. N'abandonner pas le cœur du métier en n'oubliant pas que la défense de l'innovation, même si la globalisation nous impose de penser les choses en grand, sera pour la plus part dans nos confins, une fois dépassé les douanes: l'expertise doit donc être maintenue et en considérant qu'en Europe souvent les offices nationaux sont, près de chaque Etat membre, la source plus solide du savoir en P.I., et il faut donc soutenir le maintien de cette connaissance pour la croissance du système.

**Les langues.** Toutes les langues communautaires ou l'anglais ? Mon sentiment est que les indications apparemment contradictoires sont, au contraire, univoques, basée sur la préoccupation d'assurer compréhension et coûts contenus. L'explication de ces deux indications peut-être la suivante: assurer la meilleure compréhension ou garantir une bonne compréhension pour tout le monde accompagnée d'une réduction significative des coûts.

Pour ce qui est de l'aspect de la **sûreté et de la tutelle juridique** il sera nécessaire de bien évaluer l'intérêt en jeux à protéger. L'objectif de relancer l'économie en terme d'innovation et l'implication nécessaire des PME pour les rejoindre, nous oblige à prendre conscience du fait que les PME européennes sont moins habituées à l'utilisation du système par rapport aux entreprises des Etats-Unis et du Japon, et qui le connaissent moins.

A ce propos il est important de mettre en place un système juridictionnel solide et d'accès facile. Un système centralisé pour tous les degrés de jugement ne semble pas répondre à cette exigence qui semble mieux satisfaite par un système similaire à celui actuellement en place pour les marques et les dessins et modèles.

L'existence d'institutions européennes solides qui ne sont pas toujours objet de négociations mais qui deviennent dans les temps des points de référence nous semble favoriser une orientation plus facile pour les entreprises.

La défense des droits de P.I. devra être soutenable sous les profils des coûts. L'enforcement sous le profil pénal dernièrement proposé encore une fois par la Commission, devrait créer toutes les conditions à ce que le brevet communautaire apporte la valeur adjointe que nous tous nous attendons et qui justifierai pleinement sa naissance.

Merci